

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 26 (1881)  
**Heft:** 11

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11

Lausanne, le 31 Mai 1881.

XXVI<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE — Instruction sur le service de campagne des troupes suisses, p. 141. — Guerres d'Afrique, p. 248. — Circulaires et pièces officielles, p. 256.

SUPPLÉMENT COMME ARMES SPÉCIALES. — Question des fortifications (*Suite et fin*), p. 257. — Nouvelles et chronique, p. 270.

## Instruction sur le service de campagne des troupes suisses.

*Rapport du Chef d'arme de l'infanterie au Département militaire fédéral, à Berne.*

J'ai l'honneur de vous soumettre comme suit, et de proposer à votre approbation définitive, les chapitres suivants de l'*Instruction sur le service de campagne des troupes suisses*.

I. Vues générales sur le perfectionnement des troupes et des officiers dans le service de campagne.

IV. Service de sûreté et de renseignements.

VII. Les formes des rapports dans le service.

Afin de vous faire connaître de quelle manière est née cette « Instruction sur le service de campagne, » je prends la liberté de vous faire un exposé historique rétrospectif, qui me permettra en même temps de justifier la proposition d'adoption présentée ci-dessus.

En juillet 1866, l'Assemblée fédérale adopta le « Règlement de service pour les troupes fédérales » qui devait remplacer le « Règlement général de service » de 1846.

Des trois parties dont se composait le nouveau Règlement de service, la troisième, intitulée : « Service de campagne, » datait, en partie, de 1863. Ce qu'il y avait de nouveau dans cette section, comparativement avec le Règlement de 1846, c'était la manière dont était traité le service de sûreté. Tandis que les précédents règlements ordonnaient ce service à l'imitation des Allemands et spécialement des Saxons, l'auteur du nouveau Règlement du service de campagne s'était tenu à un système français, œuvre du maréchal Bugeaud.

Les opinions exprimées par le maréchal Bugeaud sont le résultat d'observations faites sur des théâtres de guerre ayant un caractère tout particulier, savoir les Pyrénées et les steppes de l'Afrique. Les campagnes dans lesquelles il avait recueilli ses expériences étaient de celles où la guerre revêt le caractère de ce qu'on appelle la « petite guerre, » ou la « guerre de détachements. » Ces expériences avaient d'ailleurs reçu une empreinte particulière du fait que la guerre était conduite en pays hostile, dont le peuple prenait une part active à la lutte, en sorte que de tous les côtés, on était entouré d'ennemis.

L'étroitesse du point de vue adopté par le maréchal français eut pour effet, que même dans sa propre armée, son initiative resta sous ce rapport sans grand résultat.

L'armée française avait gardé un trop vivant souvenir des « grandes guerres » que la France avait soutenues, au commencement du siècle, dans l'Europe centrale, pour accepter si facilement des idées militaires reposant uniquement sur des observations faites dans des circonstances anormales.

M. le colonel Hoffstetter, qui s'était formé dans les guerres des volon-